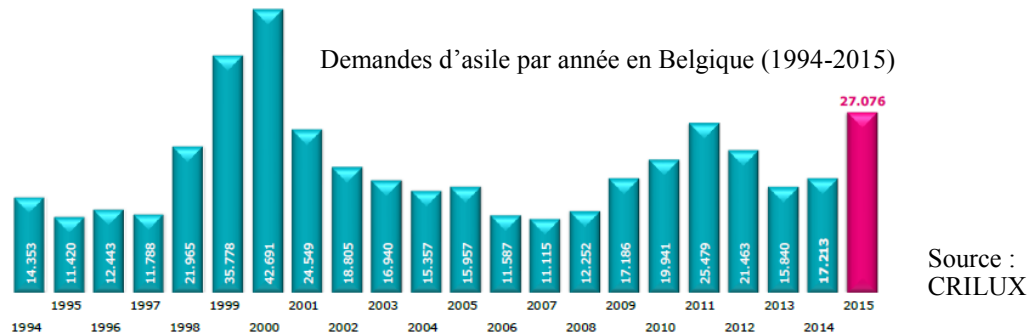


Crise migratoire : quel accueil chez nous ? . . .

L'actualité concernant les demandeurs d'asile alimente beaucoup les discussions. Le CIEP Lux propose un dossier permettant de mettre en perspective quelques questions-clés.



Peut-on parler d'un afflux massif ?

Sur le graphique, on constate une importante diminution de la demande d'asile en Belgique de 2011 à 2013 (de plus de 25.000 à environ 15.000). Cette diminution s'explique par des discours qui visaient à décourager les migrants de venir en Belgique et par une politique plus restrictive menée à l'égard des candidats réfugiés chez nous. Pendant ce temps-là, en Belgique et en Europe, nos gouvernants n'ont pas élaboré une véritable politique d'accueil à long terme qui aurait permis d'anticiper l'arrivée des exilés syriens. Dès lors, depuis 2013, face à un afflux de plus en plus important de personnes déplacées, la Belgique se voit contrainte de rouvrir dans l'urgence des centres qui avaient été fermés et cela coûte cher (cfr infra).

De janvier à octobre 2015, on a enregistré plus de 27.000 demandes d'asile, mais c'est encore incomparable avec l'année 2000 où l'on avait enregistré plus de 40.000 demandes.

On constate que les années avec un afflux plus important correspondent à l'existence de guerres dans certaines régions d'Europe (guerre en ex-Yougoslavie début des années 90, guerre du Kosovo en 99-2000...). L'Union européenne, la Suisse et la Norvège ont accueilli ensemble un peu plus de 300.000 Syriens au 1^{er} septembre 2015 (pour plus de 500 millions d'habitants). A titre de comparaison, le Liban accueille 1,1 million de réfugiés syriens (soit 25 % de sa population) et la Turquie 2,2 millions !

Qui sont-ils ?

Au mois d'octobre 2015 en Belgique, 31,1 % des demandeurs d'asile étaient d'origine syrienne, 24,5 % afghane, 15,6 % irakienne et 3,5 % somalienne. Ceci représente 75 % des candidats réfugiés en Belgique.

Pourquoi ici ?

Pour mieux comprendre l'afflux actuel, il faut considérer que le phénomène des migrations se déroule en trois temps. Dans un premier temps, les personnes se déplacent à l'intérieur du pays dans des

zones plus calmes ; dans un second temps, elles rejoignent les pays limitrophes en espérant un retour rapide au pays ; mais quand les conditions dans les camps de réfugiés deviennent intolérables et qu'il n'y a plus d'espoir, elles cherchent l'asile dans des pays plus lointains, comme en Europe, une Europe qui n'est plus perçue comme un eldorado mais une destination parmi d'autres.

Il est nécessaire de relativiser le nombre de migrants. Les médias insistent sur un afflux de masse, mais selon Eurostat et le CGRA il y a eu 17.213 demandes d'asile en Belgique en 2014. Ce n'est pas démesuré par rapport à la population belge et par rapport aux pics de demandes en 2000 ou en 2011 (voir graphique).

Les réfugiés en province de Luxembourg

L'accueil est essentiellement géré par la Croix-Rouge et Fedasil. La province de Luxembourg accueillera bientôt 10 % des demandeurs d'asile de notre pays, ce qui représentera environ 3620 places d'ici fin 2015. En termes de proportion, 33% de la capacité d'accueil de la Croix Rouge se trouve en province de Luxembourg. Au niveau de Fedasil, ce ratio est de 20%. Notons que les CPAS d'une vingtaine de communes mettent également des logements à disposition via les Initiatives Locales d'Accueil (ILA).

Selon Nicolas Contor du CRILUX, il est difficile de penser l'intégration à long terme quand, dans les faits, on constate que les réfugiés ne restent pas dans la province de Luxembourg. Plus largement, seulement 25 à 30 % des réfugiés reconnus en Belgique restent en Wallonie, alors que les autres se rendent à Bruxelles ou en Flandre. De plus, parmi ceux qui restent en Wallonie, la plupart vont dans les grandes villes (Liège, Charleroi ...) où ils ont plus de facilités en terme de mobilité, pour trouver un emploi mais aussi pour retrouver des membres de leur communauté. Il faut insister sur une intégration durable, avec de la cohésion sociale, de la sensibilisation auprès des citoyens, afin de laisser la possibilité aux personnes qui le souhaitent de rester en province de Luxembourg.

Comment sont-ils répartis ?

11 centres en province de Luxembourg :

- Henri Dunant (Croix Rouge) – HOTTON : **411 places**
- Couleurs du Monde (Croix Rouge) – RENDEUX : **308 places (dont 100 de transit)**
- Jastrée (Croix Rouge) – BARVAUX-SUR-OURTHE : **95 places**
- Belle Vue (Mutualités socialistes) – EREZEE : **47 places**
- Des Racines et des Ailes (Croix Rouge) – MANHAY : **170 places**
- Bovigny (Fedasil) – BOVIGNY : **430 places**
- Beho (Croix Rouge) – BEHO : **70 places**
- Les Fourches (Croix Rouge) – HERBEUMONT : **469 places**
- Sainte-Ode (Croix Rouge) – SAINTE ODE : **500 places** – En cours
- Centre de Fraiture (Croix Rouge) – VIELSALM : **150 places** – En cours
- Centre de Stockem (Croix Rouge) – ARLON : **970 places** – En cours

TOTAL : 3.620 places (+295 places en ILA au 22/09/2015)
 Ce qui représente 1 % de la population totale de la province

Source : CSC – Novembre 2015

Le coût de l'accueil des demandeurs d'asile

D'aucuns prétendent qu'un demandeur d'asile touche 38 euros par jour, soit environ 1140 euros par mois. Cela n'est pas exact et Théo Francken, Secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration, a démenti cette affirmation. Mais alors, à quoi correspond ce chiffre ? Il s'agit en fait du montant généralement alloué par Fedasil aux opérateurs tels que la Croix-Rouge ou les CPAS pour chaque demandeur d'asile adulte pris en charge. Cette somme couvre l'ensemble des coûts liés à l'accueil : logement, nourriture, frais de personnel... De tout cela, le demandeur d'asile reçoit 7,40 euros par semaine s'il est adulte, ou 3,80 euros s'il est mineur. Il peut éventuellement gagner quelques euros en plus en effectuant des travaux communautaires (nettoyage des sanitaires, vaisselle, petits travaux de bricolage...).

Pour faire face au besoin criant de places d'accueil, Fedasil a lancé un appel d'offre à l'égard des acteurs du secteur marchand. La différence avec les opérateurs externes traditionnels (Croix-Rouge, Ciré...), c'est que le secteur privé fixe son prix, à prendre ou à laisser. Dans certains cas, on parle d'un subside de 60 euros par adulte et 40 euros par enfant qui est alloué.

Même si ces nouveaux acteurs de l'asile ont un cahier des charges assez lourd à respecter, on peut craindre une recherche du profit au détriment de la qualité de l'accueil (cfr page 8), mais aussi une hausse des dépenses de Fedasil vu le surcoût de 50% par rapport aux places d'accueil des autres réseaux.

Parmi les plus gros postes de dépenses de Fedasil, on retrouvait en 2014 le versement des subsides aux autres opérateurs qui accueillent les demandeurs d'asile (193 millions) et, du côté des dépenses propres aux centres Fedasil, les frais de personnel (56 millions), l'hébergement (11 millions) et les frais médicaux (11 millions). Pour 2014, le total des dépenses de Fedasil s'est chiffré à un peu plus de 284 millions d'euros. Cela semble beaucoup mais ne représente que 0,15% des dépenses publiques. Et c'est bien peu en regard du coût humain des migrations. Entre janvier et novembre 2015, on dénombrait - déjà - 3200 candidats à l'exil morts aux portes de l'Europe.

Comment venir en aide aux migrants dans notre province ?

Il n'est pas toujours facile de savoir comment aider les migrants. Voici quelques pistes :

Le guide du migrant : répertoire des aides proposées aux migrants dans les principales communes de la province : <http://www.leguidedumigrant.be>

Plateforme d'aide aux migrants sur facebook :
 welcome in Arlon ou mob-e-lisation citoyenne

Croix Rouge (Comité provincial) à Arlon : 063/221010
Centre d'accueil le plus près de chez vous (voir avec votre commune)

Pour un accueil de qualité.

Un peu plus de 3600 places seront ouvertes aux demandeurs d'asile d'ici la fin de l'année dans notre province. Le Luxembourg prend donc toute sa place dans la solidarité belge en matière d'accueil. Un beau défi à relever, mais qui n'est pas simple et qui soulève de lourdes questions en terme de qualité.

En effet, les pouvoirs publics ont bien du mal à répondre, dans l'urgence, aux besoins qui émergent. Rappelez-vous Bruxelles cet été, où ce sont les organisations citoyennes qui ont dû pallier tant bien que mal le manque d'organisation du gouvernement et qui ont pu apporter, dans un premier temps, aide et soutien aux demandeurs d'asile.

Aujourd'hui encore, les responsables politiques cherchent des solutions pour ouvrir, rapidement, de nouvelles places. Une des propositions est de confier cette responsabilité au secteur privé (par exemple, l'alimentation des réfugiés dans le centre de Stockem sera assurée par le privé). Les organisations syndicales (la CSC et la FGTB) tirent la sonnette d'alarme. En effet, les demandeurs d'asile risquent alors de devenir une « marchandise » comme une autre, sur laquelle les entreprises peuvent « spéculer » et faire du profit. Là où les structures publiques (centre Fedasil) réinjectent les éventuels

surplus budgétaires dans le secteur public, « les entreprises privées auraient le droit de faire du bénéfice sur la détresse des hommes et des femmes qui souffrent et meurent aujourd'hui » disait Bruno Antoine, Secrétaire Fédéral CSC Lux le 13 novembre dernier lors d'une manifestation à Virton.

Un accueil de qualité passe aussi par de bonnes conditions de travail au sein des structures d'accueil. Pour assurer le fonctionnement des centres, près de 300 emplois vont être créés dans la province. Mais ces contrats sont précaires : des contrats à durée déterminée de trois mois, renouvelables. Impossible dans ces conditions de construire un projet d'avenir pour les travailleurs sociaux, ni de réaliser un véritable travail de relation humaine avec les migrants.

Ce que réclament les organisations syndicales, c'est une véritable politique d'accueil des demandeurs d'asile, anticipative, étudiée sur du moyen et long termes et réalisée en concertation avec tous les acteurs du secteur. Le centre Fedasil de Virton par exemple, a été fermé brutalement en décembre 2014. 130 résidents ont alors dû se tourner vers d'autres structures et 49 emplois ont été perdus. Or, aujourd'hui, les places d'accueil manquent.



« Que l'on s'occupe d'abord de nos pauvres et de nos chômeurs ! » Qu'en pense le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté ?

Le RWLP pense que si des phénomènes de concurrence existent peut-être (accès au logement, engorgement de services sociaux...), ils ne sont dus qu'au manque d'organisation, de prévoyance et à un sous investissement permanent.

Le RWLP insiste sur le fait que de nombreuses études montrent les apports pertinents et enrichissants de l'installation de personnes d'origine étrangère chez nous... tant au plan financier que social et en ressources humaines.